

SYNTHÈSE

Octobre 2017

Pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable en Normandie



Présentée par
Jean-Pierre GIROD

Avec le concours de
François AUBRY



Alors que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration, le Président du Conseil régional de Normandie a demandé au CESER de mener une réflexion sur l'équilibre et l'équité des territoires. Cette saisine est d'autant plus intéressante qu'elle s'inscrit dans un contexte à la fois d'unification récente de la Normandie et de rénovation approfondie de l'architecture institutionnelle. Dans ce cadre, il a été procédé à une analyse comparative des territoires de contractualisation ce qui a permis de mettre en évidence, d'une part, la relative hétérogénéité des territoires en région et, d'autre part, des trajectoires très différenciées et parfois préoccupantes. Le CESER a dès lors insisté pour que le SRADDET, garant d'un aménagement du territoire normand plus équilibré et équitable, prenne en compte et s'inspire des orientations suivantes.

Faire du SRADDET un outil au service du développement et de l'attractivité de la Normandie

Désormais en charge de l'aménagement du territoire, le Conseil régional doit exercer un rôle de stratège à la fois en imaginant un avenir pour la Normandie et en coordonnant l'action des grands acteurs de l'aménagement régional. Il doit en particulier intégrer dans le futur SRADDET un volet prospectif pour proposer une vision à terme de la Normandie prenant en compte les facteurs possibles d'évolution qu'ils soient endogènes ou exogènes.

L'aménagement de la Normandie doit aussi procéder de grands projets susceptibles de produire de réels effets d'entraînement. L'Axe Seine, la LNP, ... ainsi que des domaines à forts potentiels comme la maritimité ou encore la valorisation d'un environnement de qualité participent de ces ambitions. La constitution d'un (tri)pôle métropolitain Caen-Le Havre-Rouen est un autre objectif relevant d'une logique d'affirmation de la Normandie. Enfin, la consolidation du maillage des villes moyennes s'avère indispensable pour contribuer à la cohésion des territoires de la Normandie.

Optimiser l'élaboration et la mise en œuvre du SRADDET

Au-delà de ces ambitions structurantes, le futur SRADDET doit s'appuyer sur une méthode et des outils à même de faciliter son déploiement. Il est ainsi nécessaire de réaliser un diagnostic régional approfondi et partagé, exercice indispensable pour mieux percevoir les grands enjeux.

De même, la contractualisation mise en place pour organiser les ambitions des territoires se

devra de reposer sur des contenus prédéfinis permettant de favoriser le financement de projets structurants et cohérents. En ce sens, il conviendra d'éviter les redondances avec la mise en place de projets partagés trans-territoriaux.

Le renforcement de l'ingénierie au sein des territoires est une dernière préoccupation aux yeux du CESER indispensable à l'émergence de projets au sein des territoires.

Formation, connectivité, mobilités et présence médicale, quatre enjeux stratégiques pour un aménagement du territoire plus équilibré et équitable

En retenant ces quatre domaines d'intervention, le CESER entend souligner que sans eux le développement et la qualité de vie au sein des territoires ne seront pas au rendez-vous.

La priorité donnée à la formation correspond ainsi à un enjeu de long terme. Sans élévation des niveaux de formation en région, les perspectives de développement des territoires resteront nécessairement limitées.

L'accélération du processus de couverture numérique et mobile est une autre obligation. C'est un impératif tant au plan économique que pour la vie quotidienne des Normands.

L'amélioration des mobilités (infrastructures et services de transport) est le complément de la préoccupation précédente.

Enfin, le rétablissement d'une présence médicale adaptée est indispensable tant en terme d'attractivité des territoires que d'enjeu de santé publique.